

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

18 déc. 2007 - N° 38

Pour nous contacter : Douspis G.

- 3 , Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
- 02 41 51 73 79
- Georges.Douspis@wanadoo.fr

OPUS DEI 2007

Au mois de juin dernier, un article du Monde nous apprenait que l'organisation de choc fondée par le très saint Escriva de Balaguer, avait intenté un procès pour diffamation à l'encontre d'un écrivain et de son éditeur. Ces malheureux avaient eu l'audace de présenter ladite organisation sous le jour assez peu plaisant d'une « mafia » au service du Vatican. Le jugement avait, alors, été mis en délibéré. Il vient d'être rendu et, qui l'eût cru, grâce à Dieu, ou à ses saints, la « santa mafia » a été déboutée... Deo gratias.

Voici les éléments de l'affaire, ou les pièces du dossier, comme l'on voudra :

L'Opus Dei combat en justice son image de « sainte mafia »

Le Monde : Article paru dans l'édition du 20.06.07

L'Opus Dei vient d'assigner en justice la maison d'édition Après la lune pour « diffamation » et l'une de ses auteures, Catherine Fradier, pour complicité. L'ouvrage incriminé, paru en mars, s'inspire de l'affaire Matesa, un scandale politico-financier qui secoua l'Espagne à la fin des années 1960 et mit en cause le député (Républicains indépendants) Jean de Broglie, assassiné en 1976.

Son titre, Camino 999, fait directement référence au livre du fondateur de l'organisation catholique, intitulé Camino et composé de 999 maximes spirituelles ; l'intrigue met en scène un personnage membre de l'Œuvre, instigateur de crimes. « Le mélange de fiction et de réalité est impossible à démêler pour un lecteur non averti », estime l'organisation, qui déplore la thèse du livre, selon laquelle « l'Opus Dei est une sainte mafia directement impliquée dans ces crimes ».

« Si, dans le roman, le personnage principal est membre de l'Opus Dei, il est clair qu'il s'agit d'un personnage de fiction, souligne de son côté l'éditeur Jean-Jacques Reboux. Une telle action en justice met en danger la liberté d'expression et la création littéraire. »

Déjà mise en cause dans le succès d'édition Da Vinci Code de Dan Brown, l'institution traditionaliste catholique, qui avait alors choisi de ne pas porter plainte, justifie son action contre la maison d'édition. « Dans le Da Vinci Code, presque tout était faux ; dans Camino 999, lorsqu'il s'agit de l'Opus Dei, presque tout est vrai, à part son lien avec les crimes évoqués. » « En outre, rappelle Arnaud Gency, l'un des porte-parole de l'Œuvre en France, au moment de la sortie de Da Vinci Code, tous les médias s'étaient intéressés à nous, et nous avons profité de cet événement pour ouvrir nos portes et montrer que l'Opus Dei (...) n'est pas une mafia. » « Cette bienveillance a été interprétée comme une incitation à frapper de nouveau », regrette l'institution. De son côté, l'éditeur ne cache pas son espoir que la publicité ainsi donnée au roman « pousse un peu les ventes ». L'ouvrage a pour l'heure été vendu à 2 500 exemplaires, selon M. Reboux, qui a ouvert une souscription pour faire face aux frais de justice engagés. L'Opus Dei demande 30 000 euros de dommages et intérêts.

Stéphanie Le Bar

L'Opus Dei débouté face à un éditeur

L'Opus Dei, qui avait assigné en justice la maison d'édition Après la Lune, à la suite de la publication d'un roman policier de Catherine Fradier, Camino 999, jugé « diffamatoire » par l'organisation catholique, a été débouté, mercredi 21 novembre. L'assignation a été déclarée nulle et la question de la diffamation ne sera pas jugée sur le fond. L'Opus Dei a un mois pour faire appel.

Le Monde -

Article paru dans l'édition du 24.11.07

